

mercredi, 24 juillet 2013 15:13

Lettre ouverte du général Michel AOUN à l'Union européenne!!

IRIB-Je m'adresse à vous au nom de cette culture européenne dont....
je me sens si proche et dont je partage les valeurs et les principes.

J'ai été choqué par la décision de l'Union européenne d'inscrire l'aile militaire du Hezbollah sur la liste des organisations terroristes. En effet cette décision est en contradiction notoire avec la Charte des Nations-Unies qui reconnaît le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée.



Cette aile militaire aujourd'hui accusée de terrorisme, est celle-là même qui força Israël à se retirer du Liban sans conditions en mai 2000. C'est elle qui assura la mise à exécution de la résolution 425 adoptée le 19 mars 1978 par le Conseil de sécurité 22 ans après l'occupation par Israël du sud-Liban.

La résolution 425 stipule en effet que le Conseil de sécurité de l'ONU exige d'Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais ; elle est restée sans effet durant 22 longues années ; car c'est ainsi qu'Israël interpréta alors le terme « sans délai ». Le Liban ne dut la libération de ses territoires qu'à la volonté sans faille de sa Résistance, dont est également témoin l'issue de la guerre que mena Israël contre le Liban durant l'été 2006.

Car le Liban continue à faire face à trois agressions israéliennes avérées :

- 1) L'occupation des fermes de Chebaa et des collines de Kfarchouba et du village El-Ghajar
- 2) Le problème des réfugiés Palestiniens au Liban
- 3) Les violations répétées de son intégrité territoriale, aérienne, et maritime

A ceci, il faudra ajouter les visées israéliennes injustifiées sur les eaux territoriales libanaises et son refus obstiné de respecter les frontières maritimes tracées selon les conventions internationales en vigueur.

On aurait souhaité que plutôt d'accuser de terrorisme la Résistance libanaise, les États-membres de l'Union européenne soutiennent le droit du Liban à préserver son intégrité territoriale, ainsi que le droit du peuple Palestinien à retourner sur ses terres. Certains des motifs invoqués dans le passé pour étayer cette accusation avaient été rejetés tant par l'Argentine pour les attentats de Buenos Aires que par la Bulgarie dont le ministre des Affaires étrangères avait déclaré il y a quelques jours, que rien ne justifiait une décision européenne à l'encontre du Hezbollah qui serait basée sur son implication non prouvée dans l'attentat de Burgas.

Quand l'Europe réunie renie le droit d'une nation à se défendre, un droit consacré par la Charte des Nations Unies. Et quand elle tourne le dos à ces nations qui luttent pour préserver leur liberté et leur souveraineté, cette Europe renie alors ses propres valeurs et ses principes ; elle tourne le dos aux leçons de son Histoire ; car chacun des peuples qui la constituent a versé un jour son sang pour résister au joug de l'occupation.

J'exhorte ainsi l'Union européenne à rester fidèle à ses principes, à ses idéaux, et à son Histoire qui vit tant de sacrifices consentis sur l'autel sacré de la Liberté. Il faudra surtout qu'elle prenne conscience de la gravité de ses responsabilités et qu'elle les assume pleinement concernant son rôle dans la guerre qui ensanglante la Syrie et sur ses graves répercussions sur la situation au Liban; une guerre que certains de ses États membres continuent d'alimenter ouvertement en hommes et en matériel.

Ajouter un Commentaire

Nom (obligatoire)

Adresse email

Url de votre site Web ou Blog

1000 Caractères restants

Recevoir une notification par email lorsqu'une réponse est postée



Rafraîchir

Enregistrer
